

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 126

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

OBJET

Aide aux structures d'encadrement technique des agriculteurs - Année 2017

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
1.22.73**

PRESENTATION

Depuis plusieurs années, le Conseil Départemental a décidé d'aider les structures ayant pour mission le conseil, l'assistance et l'appui technique aux agriculteurs dans la conduite des cultures, de façon à encourager des gains de productivité et l'amélioration constante de techniques de production toujours plus respectueuses de l'environnement.

Néanmoins, la loi NOTRe du 07/08/2015 nous impose de revoir le cadre et les conditions de mises en œuvre de la politique départementale agricole. Pour ce faire, le Département a conclu une convention avec la Région qui a été approuvée lors du vote du BP 2017. Dans ce cadre, sa capacité à agir auprès des organismes doit relever de « mesures en faveur de l'environnement » (art. 94 de la loi NOTRe). Enfin, le Département pourra intervenir dans le cadre des régimes notifiés : SA 40833 « aides aux services de conseil pour les PME », SA 40957 « aides à la recherche et au développement », SA 40391 « aides à la recherche, au développement et à l'innovation » et SA 40979 « aides aux transferts de connaissance et aux actions d'informations.

Pour 2017, l'enveloppe consacrée à cette action s'élève à 55 907 € pour les aides au fonctionnement général de 12 structures aidées dans le département.

PROPOSITION

Dans un contexte marqué par l'évolution continue des pratiques agricoles, les Centres d'Etudes Techniques Agricoles ont pour mission de conseiller techniquement et économiquement les exploitations.

L'objectif est de mieux répondre à l'évolution des besoins en l'occurrence des maraîchers et des arboriculteurs principalement en leur apportant un appui technique plus pointu, diversifié, pour encourager le recours à des pratiques agro-écologiques nouvelles, réduire l'usage des produits phytosanitaires, développer les méthodes de bio contrôle, optimiser les consommations d'énergie en production sous-abri... Le principe est d'encourager une agriculture durable sans sacrifier la rentabilité des exploitations.

Pour maintenir l'effort de modernisation entrepris et conserver une agriculture performante grâce notamment à l'action de ces structures, la Commission Permanente a adopté un principe de répartition des crédits comprenant d'une part l'application d'un montant minimum par structure destiné à assurer son fonctionnement et d'autre part une majoration par agent de développement. Les montants des subventions proposées sont calculés selon la même clé de répartition qu'en 2016.

Selon les critères précédemment cités, la répartition au titre de l'exercice 2017 est la suivante :

Nom de la structure	Subvention de fonctionnement général sollicitée en 2017	Calcul de la subvention 2017	Montant de la subvention de fonctionnement général proposé
GRCETA de Basse Durance Co-Présidents : MM. Christophe RODUIT et Yvon GALERON Route de Mollégès 13210 – SAINT-REMY-DE-PROVENCE TAG – 000571	12 000 €	$2\,812 + (5 \times 1\,350) = 9\,562 \text{ €}$	9 562 €
CETA du Pays d'Aubagne Président : M. Denis BON Mairie d'Aubagne Boulevard Jean Jaurès 13400 – AUBAGNE TAG – 000561	6 000 €	$2\,812 + (2 \times 1\,350) = 5\,512 \text{ €}$	5 512 €
CETA de Châteaurenard Président : M. Jean-Luc TRON 655, chemin San Remo 13160 – CHATEAURENARD TAG – 000586	5 000 €	$2\,812 + (1 \times 1\,350) = 4\,162 \text{ €}$	4 162 €
CETA des Maraîchers du Soleil Président : M. Régis GINOUX Quartier Belly 13870 – ROGNONAS TAG – 000597	7 000 €	$2\,812 + (1 \times 1\,350) = 4\,162 \text{ €}$	4 162 €
CETA des Maraîchers d'Eyragues Président : M. Jean MEGUIN 7, chemin Notre-Dame 13630 – EYRAGUES TAG – 000608	6 000 €	$2\,812 + (1 \times 1\,350) = 4\,162 \text{ €}$	4 162 €
CETA de Saint-Martin-de-Crau Président : M. Gilles BELENGUIER Bâtiment commercial « Le Trident » Rue Faraman 13310 – SAINT-MARTIN-DE-CRAU TAG – 000596	6 000 €	$2\,812 + (1 \times 1\,350) = 4\,162 \text{ €}$	4 162 €
CETA de Berre l'Etang Président : M. Jean-Yves ROCHE Coopérative agricole des Gravons 4533, voie Jean-Pierre Lyon 13130 – BERRE L'ETANG TAG – 000643	5 000 €	$2\,812 + (1 \times 1\,350) = 4\,162 \text{ €}$	4 162 €
Association Terroir de Crau Président : M. Patrice VULPIAN Provence Pêches Quartier les Patis 13450 – GRANS TAG – 000546	2 700 €	2 812 €	2 700 € conformément à la demande
CETA Sainte-Anne Président : M. Michel ARMENICO B.P. 9 – Le Grand Pont 13640 – LA ROQUE D'ANTHERON TAG – 000581	16 000 €	$2\,812 + (2 \times 1\,350) = 5\,512 \text{ €}$	5 512 €

Nom de la structure	Subvention de fonctionnement général sollicitée en 2017	Calcul de la subvention 2017	Montant de la subvention de fonctionnement général proposé
Association AGRIBIO 13 Président : M. Jean-Jacques REBUFFAT Chez M. Vincent LIBOUREL 2505, route d'Avignon 13630 – EYRAGUES TAG – 000595	3 487 €	$2\,812\text{ €} + (0,5 \times 1\,350) = 3\,487\text{ €}$	3 487 €
CETA EYGUIERES Président : M. Stéphane POUCON Maison des Associations 13430 EYGUIERES TAG - 000609	7 000 €	$2\,812\text{ €} + (1 \times 1\,350) = 4\,162\text{ €}$	4 162 €
CETA DURANCE ALPILLES Président : M. Jean CORREARD Route Saint Sauvair 13670 SAINT ANDIOL TAG - 000625	5 000 €	$2\,812\text{ €} + (1 \times 1\,350) = 4\,162\text{ €}$	4 162 €
TOTAL	81 187 €		55 907 €

PROPOSITION

Au bénéfice de ce qui précède et sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, je vous serais obligée de bien vouloir allouer au titre de l'exercice 2017, conformément aux propositions du présent rapport des subventions de fonctionnement général pour 12 structures aidées dans le département.

La dépense totale correspondante d'un montant de 55 907 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération correspondante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

